

REGLEMENT DU TRAIL DES EOLIENNES

Article 1: Objet

L'Elan Frugeois, en partenariat avec la ville de Fruges, organise le dimanche 14 juin 2020 le 12^{ème} trail des éoliennes au profit de ELA. Course ouverte à tous licenciés (FFA, FSGT, UFOLEP avec la mention « athlétisme » ,) et non licenciés nés en 2002 ou avant. **Les non licenciés ou autres licences sportives doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.** ATTENTION, la remise du certificat médical sur le téléphone n'est pas valable.

L'organisateur n'est pas tenu de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

Article 2: Horaires,distances et parcours

3 parcours au départ de Fruges sont proposés : 29 km, 19km et 12km ainsi qu'une randonnée pédestre sur le parcours de 12km.

Départ du 29 km à 9h00 : Départ du 19km à 9h45 et 12km à 10h15

9h15 : départ de la randonnée pédestre

Départ et Arrivée : Face à la Salle Pomart rue des digues

Article 3: Renseignements et inscriptions :

Pascal Leroy 06 31 13 48 83, Bruno Defebvin 03 21 41 48 74

Inscriptions en ligne :<https://www.njuko.net/traildesolientes2020>

jusqu'au 11 juin 2020.

Inscription possible le jour de l'épreuve jusqu'à 20mn avant le départ des courses.

Article 4: Droits d'inscriptions

11€ pour le 12 km, 13€ pour le 19 km et de 15€ pour le 29 km jusqu'au jeudi 11 juin 2020. 3€ pour la randonnée pédestre. Majoration de 2 € le jour de la course. Le chèque est libellé à l'ordre de L'Elan Frugeois.

La majeure partie des bénéfices sera reversée à ELA

Article 5: Dossards

Les dossards seront à retirer à partir de 7h30 salle Pomart à Fruges et devront être accrochés sur la poitrine pendant la durée de l'épreuve sans être pliés.

Article 6: Vestiaires et douches

Des vestiaires, non gardés, et des douches seront mis à la disposition des participants. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les vols ou dégradations pouvant survenir aux biens personnels des concurrents.

Article 7: Assurance

Conformément à la loi les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de l'APAC.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé et/ou à un inobservation du règlement.

Les licences bénéficient des garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement .

Article 8: Litiges

Ils seront le ressort exclusif de l'organisation.

Article 9: Consignes à respecter

Les coureurs devront respecter le code de la route, suivre les consignes des signaleurs et traverser les axes routiers aux endroits indiqués.

Respecter la nature, ne rien jeter sur le parcours, respecter la charte du trailer

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout concurrent ne respectant pas le règlement ou l'esprit du trail

Article 10: Droit à l'image

Tout coureur participant accepte le règlement de cette épreuve et autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Article 11: Acceptation du règlement

L'inscription à l'une des épreuves du trail des éoliennes vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.

Article 12: Classements et récompenses

Les 3 premiers du temps scratch, hommes et femmes, recevront un lot.

Lot au premier (H et F) de chaque catégorie (sauf s'il est déjà récompensé au temps scratch)

lot aux 200 premiers participants inscrits

Matériel obligatoire : réserve d'eau (50cl mini), réserve alimentaire

Ravitaillements : 1 pour le 12 km au 8^{ème} km, 2 sur le 29 (12^{ème} et 23^{ème} km,) 1 sur le 19km (10^{ème} km) + ravitaillement à l'arrivée

Sandwich et boissons à l'arrivée

Barrières horaires sur le 29 km:

11h00 au 1^{er} ravitaillement, 13h00 au second ravitaillement. Tout coureur arrivant après ces horaires sera mis hors course et sera pris en charge

Contrôles : 2 points sur le grand parcours aux 12^{ème} et 24^{ème} km. 1 point de contrôle sur les 2 autres parcours. Les coureurs ne se présentant pas à un contrôle seront pénalisés.

Les coureurs sans dossier sont interdits ainsi que l'accompagnement en VTT

En cochant le bulletin d'inscription en ligne, tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses.